

ARRETE PORTANT COMPOSITION DES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES

A.D R.H. n° 15/1164

Le Président du Conseil Départemental
de Tarn-et-Garonne,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions .

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux Commissions Administratives Paritaires des Collectivités Territoriales et de leurs établissements publics ;

VU le décret n° 95-1018 du 14 septembre 1995 modifié fixant la répartition des fonctionnaires territoriaux en groupes hiérarchiques en application de l'article 90 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant désignation des représentants de la Collectivité Départementale aux Commissions Administratives Paritaires ;

VU l'arrêté départemental R.H. 2014/2702 du 15 juillet 2014 fixant la répartition des fonctionnaires de la Collectivité en groupes hiérarchiques ;

VU l'arrêté départemental R.H. 15/33 du 9 janvier 2015 portant composition des Commissions Administratives Paritaires, suite aux résultats des élections des représentants du personnel aux élections du 4 décembre 2014 ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Général des Services du Département,

A R R E T E :

Article 1er : Sont désignés membres des Commissions Administratives Paritaires en qualité de représentants de la Collectivité Départementale :

Titulaires :

- Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental, Président es-qualité ou son représentant
- Monsieur Léopold VIGUIE, Conseiller Départemental, Président délégué,
- Madame Brigitte BAREGES, Vice-Présidente du Conseil Départemental,
- Madame Maryse BAULU, Conseillère Départementale,
- Madame Marie-José MAURIEGE, Vice-Présidente du Conseil Départemental,
- Monsieur Jean-Luc DEPRINCE, Conseiller Départemental,
- Madame Dominique SARDEING-RODRIGUEZ, Conseillère Départementale.

Suppléants :

- Madame Monique FERRERO, Vice-Présidente du Conseil Départemental,
- Monsieur Jean-Claude BERTELLI, Conseiller Départemental,
- Monsieur Jean-Philippe BESIERS, Vice-Président du Conseil Départemental,
- Madame Frédérique TURELLA-BAYOL, Conseillère Départementale,
- Madame Marie-Claude NEGRE, Conseillère Départementale,
- Monsieur Ghislain DESCAZEAUX, Conseiller Départemental.

Article 2 : Sont désignés membres des Commissions Administratives Paritaires, en qualité de représentants du personnel :

CATEGORIE A :

Groupe 6 :

Titulaire :

- Madame Francine AUDOUYNAUD, directeur territorial (FO)

Suppléant :

- Monsieur Olivier MOLINA, directeur territorial (FO)

Groupe 5 :

Titulaires :

- Madame Nicole PRIOU, infirmière territoriale en soins généraux hors classe (FO)
- Monsieur Thierry SOUSBANC, ingénieur principal territorial (FO)
- Madame Marlène CANETTI, ingénieur principal territorial (FO)

Suppléants :

- Madame Claire CALAFAT, attaché territorial (FO)
- Monsieur Raymond BARTHE, ingénieur principal territorial (FO)
- Madame Sandrine SUDRE, puéricultrice territoriale de classe supérieure (FO)

CATEGORIE B :

Groupe 4 :

Titulaires :

- Monsieur Jean-Pierre SALDANA, technicien principal territorial de 1ère classe (FO)
- Madame Sylvie DEPEYRE, rédacteur principal territorial de 2ème classe (FO)
- Madame Marie-Anne AOUIRIRI, rédacteur principal territorial de 1ère classe (FSU)

Suppléants :

- Madame Christelle FABRE, technicien principal territorial de 1ère classe (FO)
- Madame Françoise MESSERLE, assistant socio-éducatif principal territorial (FO)
- Monsieur Johan RUBBRECHT, assistant socio-éducatif principal territorial (FSU)

Groupe 3 :

Titulaires :

- Monsieur William RAVALEUX, technicien territorial (FO)
- Madame Karine PINCK, rédacteur territorial (FSU)

Suppléants :

- Madame Cécile GABENS, rédacteur territorial (FO)
- Madame Marie-Hélène MENDES, rédacteur territorial (FSU)

CATEGORIE C :

Groupe 2 :

Titulaires :

- Monsieur Jean-Claude AURIOL, agent de maîtrise territorial (FO)
- Monsieur Michel REYNES, adjoint technique principal territorial de 2ème classe des établissements d'enseignement (FSU)

Suppléants :

- Madame Muriel DROUILLARD, agent de maîtrise territorial (FO)
- Monsieur Sébastien BAILLY, adjoint technique principal territorial de 2ème classe des établissements d'enseignement (FSU)

Groupe 1:

Titulaires :

- Madame Sabrina CALCINOTTO, adjoint de patrimoine territorial de 1ère classe (FO)
- Madame Karine AURADE, adjoint administratif territorial de 1ère classe (FSU)
- Madame Nora NAIMI, adjoint administratif territorial de 2ème classe (CGT)
- Monsieur François FERRARA, adjoint technique territorial de 2ème classe (CGT)

Suppléants :

- Monsieur Jean-Pierre VALETTE, adjoint technique territorial de 1ère classe des établissements d'enseignement (FO)
- Madame Christine REYNES-PERE, adjoint technique territorial de 1ère classe des établissements d'enseignement (FSU)
- Madame Régine DELIANCOURT, adjoint technique territorial de 1ère classe des établissements d'enseignement (CGT)
- Madame Hamra BENHALIMA, adjoint technique territorial de 1ère classe (CGT)

Article 3 : L'arrêté départemental R.H. 15/33 du 9 janvier 2015 susvisé est abrogé.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montauban,
le 19 mai 2015

Le Président,

*
* *